

**COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT 2025 DU MASTER CHIMIE  
PARCOURS CHIMIE VERTE ET ECO - INNOVATIONS**

**Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc,**

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L612-1, L612-6 et L712-2,
- Vu** l'arrêté du 25 avril 2002 (MENS0200982A) relatif au diplôme national de master, modifié,
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 (ESRS1331410A) fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master, modifié,
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc n°2019.04.30\_6.1 du 30 avril 2019 sur les critères relatifs à la définition des capacités d'accueil en master,
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc n°2019.04.30\_6.2 du 30 avril 2019 sur les dispositions relatives à la composition des comités de recrutement en master,
- Vu** la proposition de Monsieur Richard TAILLET, directeur de l'UFR Sciences et Montagne

**ARRETE n°2025-113**

**Article 1 :** Pour l'année universitaire 2025-2026, la composition du comité de recrutement pour l'admission des candidats en première année de **MASTER CHIMIE**

**Mention : CHIMIE**

**Parcours : CHIMIE VERTE ET ECO - INNOVATIONS**

est fixée comme suit :

| Nom Prénom                                  | Qualité (PR, MCF, autre) |
|---------------------------------------------|--------------------------|
| ➤ CHATEL Grégory, directeur du Master       | MCF- USMB                |
| ➤ REINERT Laurence, co-directrice du Master | MCF- USMB                |
| ➤ DRAYE Micheline, co-directrice du Master  | PR- USMB                 |
| ➤ DUCLAUX Laurent, co-directeur du Master   | PR- USMB                 |

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la présidence de l'université, 27 rue Marcoz à Chambéry et dans les locaux de l'UFR Sciences et Montagne sur le site universitaire du Bourget du Lac.

**Article 3 :** Le directeur général des services, le vice-président formation et le directeur de l'UFR Sciences et Montagne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 13 mars 2025

Pour le Président et par délégation  
le Vice-président formation

Jean-François DREUILLE

Philippe BRIAND